

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 02972
Numéro SIREN : 753 050 855
Nom ou dénomination : GROUPE EURIVIM

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2019 sous le numéro de dépôt 15781

GROUPE EURIVIM
Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 000 euros
Siège social : rue du Moulin de la Rousselière CP 4106
44821 SAINT HERBLAIN Cedex
753 050 855 RCS NANTES
(ci-après « la Société »)

Déposé au Greffe
le 28/10/19
N° 15781
RCS N° 1282912

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 07 OCTOBRE 2019

Les soussignés :

- | | |
|---|---------------|
| - Monsieur Jean-Claude Chan, titulaire de | 51 parts, |
| - Monsieur Laurent Colombel, titulaire de | 51 parts, |
| - Monsieur Pascal Lechêne, titulaire de | 51 parts, |
| - La société SC EXEL, titulaire de | 89 813 parts, |
| - La société SC CLEA, titulaire de | 89 813 parts, |
| - La société SC LJ INVEST, titulaire de | 89 813 parts, |

seuls associés (ci-après les « Associés ») de la Société et représentant en tant que tels la totalité des 269 592 parts composant le capital de la Société.

Après avoir rappelé :

- que l'article 22 des statuts de la Société stipulent notamment que « 1. Les décisions collectives statuant sur les comptes sociaux sont prises en assemblée générale. Sont également prises en assemblée générale les décisions soumises aux associés, à l'initiative soit de la gérance, soit du Commissaire aux comptes s'il en existe un, soit d'associés, soit enfin d'un mandataire désigné par justice, ainsi qu'il est dit à l'article 'Assemblées générales' des présents statuts.
Toutes les autres décisions collectives peuvent être prises par consultation écrite des associés ou peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte. »

Les Associés,

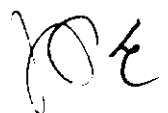
Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés décident à l'unanimité de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet ACOR AUDIT, société à responsabilité limitée dont le siège social est sis 46, rue Félix Faure - 44000 NANTES, immatriculée au RCS NANTES sous le numéro 343 122 784, pour une durée de 6 exercices à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019, jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette décision est prise à l'unanimité.

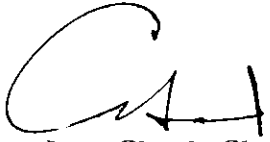
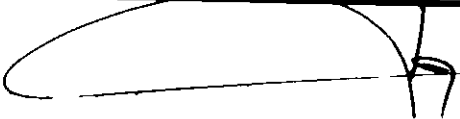
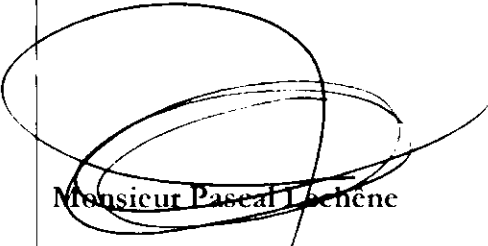
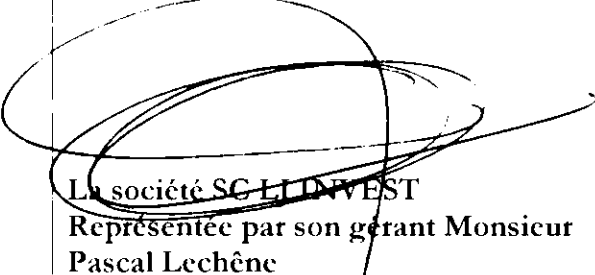
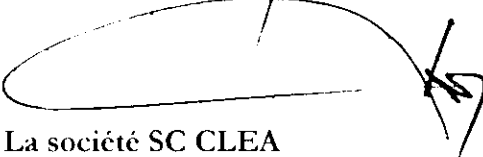

1

DEUXIEME DECISION

Les Associés décident de donner tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

Cette décision est prise à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés.

 Monsieur Jean-Claude Chan	 Monsieur Laurent Colombel
 Monsieur Pascal Lechêne	 La société SC LIDWEST Représentée par son gérant Monsieur Pascal Lechêne
 La société SC EXEL Représentée par son gérant Monsieur Jean-Claude Chan	 La société SC CLEA Représentée par son gérant Monsieur Laurent Colombel